

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 FEVRIER 2023

Le Conseil communautaire,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 février 2024,

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 27 mars 2024, à l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 février 2024.

Le Président,
Laurent ROBIN


 SUD RETZ ATLANTIQUE
 44270
 MACH
 S
 Le Président,
 Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-2-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*. M. Alain PINABEL de *Touvois*.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.*
 M. Jacky BREMENT, de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 Mme Nathalie DEJOUR, de *Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.*
 M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.*
 Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.*
 Mme Flore GOUON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de *Machecoul –Saint-Même, excusée.*
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.*
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.*

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole D'ÉCANIS Secrétaire général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : MODIFICATION DANS LES DELEGUES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

VU la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales,
VU la délibération de la création de la Commission communication n° 20170330 – 072,
VU la délibération de modification de la Commission d'évaluation des transferts de charges n° 20180228 – 024,
VU la délibération de modification de la Commission d'évaluation des transferts de charges n° 20200923 – 120,
 M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) et les communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur le Président rappelle que les commissions permanentes jouent un rôle au niveau de la préparation et de l'instruction des dossiers qui sont soumis au Bureau communautaire et au Conseil communautaire.

Elles sont présidées par un ou une Vice-Président.e, un.e Co-Président.e ou un.e Délégué.e désigné.e par le conseil communautaire.

La commission sera composée d'un.e élu.e titulaire et d'un.e élu.e suppléant.e pour chaque commune et sera Présidée par M. Jean BARREAU Co- Président « Finances, budget, mutualisation et ressources humaines » et

Mme Manuella PELLETIER-SORIN, Vice-Présidente « Finances, budget, mutualisation et ressources humaines ».

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

CONSIDERANT les désignations proposées par les communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** les membres de la commission locale de l'évaluation des charges transférées :

Villes	Titulaire	Suppléant
Corcoué sur Logne	Claude NAUD	Nathalie GUIHARD
La Marne	Jean-Marie BRUNETEAU	Catherine PROU
Legé	Thierry GRASSINEAU	Claude PAROIS
Machecoul St Même	Jean BARREAU	Françoise BRISSON
Paulx	Christian GAUTHIER	Bernard PEROYS
St Etienne de Mer Morte	Manuella PELLETIER-SORIN	Jean-Emmanuel CHARRIAU
St Mars de Coutais	Jean CHARRIER	Jean-Marc AUBRET
Touvois	Claude LE CALVEZ	Le Président, Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20240408-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

Le P
Lauri



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secrétaire général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT INTERCOMMUNAL AVEC LE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE : CTD 2022-2026

Monsieur le Président rappelle que le Département de Loire-Atlantique accompagne la dynamique de développement des territoires à travers un contrat-cadre pluriannuel (2022/2026) établi avec chaque établissement public de coopération intercommunale.

Ce contrat permet de soutenir financièrement certains projets portés par la Communauté de communes ou bien par les Communes mais dans le cadre contractuel suivant :

- Un soutien apporté aux projets qui sont en lien avec la politique d'intervention du département telle que la mobilité, le logement, la culture et la vie sociale,
- Un soutien prioritairement fléché vers des projets intercommunaux ou communaux mais d'intérêt supra-communal et hors périmètre « Cœur de Bourg »,
- Un soutien apporté aux projets matures dont les travaux débiteront avant le 31 décembre 2026.

L'enveloppe allouée par le département pour le présent contrat est de 1 000 000 €.

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir les projets et le montant de la répartition de l'enveloppe comme suit puis d'autoriser le Président à signer le contrat.

CONTRAT CD 44 - CCSRA				
MAITRISE D'OUVRAGE INTERCOMMUNALE				
Maître d'Ouvrage	Projet	Descriptions et Observations	Coût de l'investissement HT ou Reste à Charge	Répartition libre du contrat 1 000 000 €
MOBILITE				
CC SRA	Aménagements cyclables-liaisons inter-communes	Déclinaison du schéma directeur des pistes cyclables-Maitrise d'ouvrage intercommunale : itinéraire n°1 Legé - Touvois.	153 600 €	120 000 €
CULTURE				
CC SRA	A- Construction du siège de l'EMSRA (Ecole de Musique Sud Retz Atlantique) dans l'ancien presbytère à Machecoul-Saint-Même B- Aménagements sur les 2 lieux relais (SEMM et SMDC) de l'EMSRA pour amélioration des locaux	Action en lien avec le Projet Culturel de Territoire consistant à affirmer le caractère intercommunal de l'enseignement musical, grâce à un lieu dédié et dimensionné au besoin et des aménagements permettant une meilleure qualité d'accueil dans les deux lieux relais de SEMM et SMDC.	2 400 000 €	650 000 €
MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE				
Maître d'Ouvrage	Projet	Descriptions et Observations	Coût de l'investissement HT ou Reste à Charge	Répartition libre du contrat 1 000 000 €
MOBILITE				
COMMUNES	Aménagements cyclables	Itinéraire partiel mais ayant vocation à relier les communes entre elles. Attention : pas de projet identifié à ce jour et risque de non-engagement des travaux dans les délais.	?	50 000 €
"HABITAT SOCIAL"				
MACHECOUL-SAINTE-MÈME	Logements sociaux sur les terrains "Plantive". PLAI-PLUS-Podeliha	Friche industrielle d'un abattoir à transformer en logements sociaux mixtes (individuels et collectifs), en proximité du bourg et des emplois de la zone	171 500 €	70 000 €

		industrielle. 30 Logements prévus du T2 au T4.		
MACHECOUL-SAINTE-MÈME	Construction de logements sociaux - rue des marais	Opération de logements sociaux sous maîtrise d'ouvrage Atlantique Habitations - 11 logements dont 3 maisons individuelles. La charge financière de la commune est due à la prise en charge des dépenses d'acquisition sans revente du foncier à l'opération (cession à l'€ symbolique) et aux frais de division parcellaire.	133 900 €	50 000 €
LEGÉ	Logement d'urgence		?	30 000 €
SAINTE-ÉTIENNE-DE-MER-MORE	Logement d'urgence		135 000 €	30 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide de

- **RETENIR** les projets et le montant de la répartition de l'enveloppe comme suit,

Et

- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat.

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20240408-6-DE

Acte certifié exécutoire Le Président

Réception par le Préfet : 08-04-2024 **Laurent ROBIN**

Publication le : 08-04-2024



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*. M. Alain PINABEL de *Touvois*.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU*.
M. Jacky BREMENT, de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU*.
Mme Nathalie DEJOUR, de *Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER*.
M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET*.
Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER*.
Mme Flore GOUON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL*.
Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de *Machecoul –Saint-Même, excusée*.
Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée*.
M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole D'ÉCANIS Secrétaire général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : CREATION DU SERVICE COMMUN ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

VU les statuts de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique (CCSRA),

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-4.1 II qui prévoit que « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services »,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, l'article L5211-4-2 sur le régime actuel des services dits « Communs », les critères réglementaires de la mise à disposition du Service commun « entretien des Espaces Verts » sont actés par convention entre la Communauté de communes Sud Retz Atlantique (CCSRA) et les Communes du territoire,

VU les compétences transférées hors de leurs cadres, l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses Communes membres peuvent se doter de services dits « Communs », et ce, par convention.

VU l'avis du Comité Social Technique (CST) du 20 mars 2024,

Considérant les débats en Bureaux communautaires, en conférence des Maires, il est décidé d'instituer la création d'un Service commun « entretien des espaces verts ».

Considérant les attentes et les besoins formulés par les Communes intéressées, un travail commun est engagé afin de mettre en œuvre ce service. Celui-ci permettra de trouver le bon fonctionnement et les process adaptés afin d'harmoniser les pratiques, d'organiser et de capitaliser les forces, mais aussi de repérer des axes de progrès en matière de qualité et de réactivité du service rendu.

Ainsi, il est proposé de créer, à compter du **1^{er} juillet 2024**, un service commun « entretien des espaces verts » avec les Communes du territoire de la CCSRA.

Considérant que les conditions de contribution et les modalités de mise en œuvre du service commun « entretien des Espaces Verts » de chaque Commune adhérente seront actées par la convention ci-jointe.

Considérant que les Communes adhérentes au service commun « entretien des Espaces Verts » devront s'acquitter d'une refacturation selon les critères suivants :

Nb d'heures contractualisés à la demande de la Commune et validés par la CCSRA

Multiplier par

Coût horaire (43,28 euros TTC) pour 2024, 2025, 2026, réévalué à partir de 2027.

Les Communes désirant bénéficier du Service commun « entretien des espaces verts » devront délibérer pour autoriser le Maire à signer la convention avant le 1^{er} juillet 2024.

Après délibération le Conseil communautaire a voté à la majorité, 3 contres et 2 abstentions, pour

- **APPROUVER** la création du Service commun « entretien des espaces verts »,
- **FIXER** le taux horaire à 43.28 € TTC pour 2024, 2025, 2026 et de réévaluer le taux à partir 2027,
- **APPROUVER** la Convention régissant le fonctionnement du Service commun « entretien des espaces verts »,
- **AUTORISER** monsieur le Président ou son suppléant, le cas échéant à signer la Convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Président,

Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-5-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAVALD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*. M. Alain PINABEL de *Touvois*.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.*
 M. Jacky BREMENT, de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 Mme Nathalie DEJOUR, de *Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.*
 M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.*
 Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.*
 Mme Flore GOUON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de *Machecoul –Saint-Même, excusée.*
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.*
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ; excusé.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2023 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES O.I.C, Z.I.A ET SPANC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être présenter, les Budgets Primitifs 2023, du budget principal, des budgets annexes et du budget du SPANC et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestions dressés par la Trésorière, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états d'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer,

Après s'être assuré, que la Trésorière :

A repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ;

A procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 du Budget Principal, des Budgets Annexes « Opérations Industrielles et Commerciales » et « Zones Intercommunales d'Activités » et du budget du SPANC, par la trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** les comptes de gestion 2023 du Budget Principal, des Budgets Annexes « Opérations Industrielles et Commerciales » et « Zones Intercommunales d'Activités » et du budget du SPANC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-4-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*. M. Alain PINABEL de *Touvois*.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.*
 M. Jacky BREMENT, de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 Mme Nathalie DEJOUR, de *Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.*
 M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.*
 Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.*
 Mme Flore GOUON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de *Machecoul –Saint-Même, excusée.*
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.*
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.*

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole D'ÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique,
VU l'instruction comptable et budgétaire M 57,

CONSIDERANT le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,

VU la délibération n° 20230412-031-7.1.2 du 12 avril 2023 votant le budget primitif 2023 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,
VU la délibération n° 2023628-051 7.1.3 du 28 juin 2023 votant adoptant la décision modificative n° 1 du budget principal de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,
VU la délibération n° 20231108-102 7.1.2 du 8 novembre 2023 votant adoptant la décision modificative n° 2 du budget principal de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,
VU la délibération n° 20231220-129 7.1.2 du 20 décembre 2023 votant adoptant la décision modificative n° 3 du budget principal de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,
VU l'avis de la commission des Finances/Bureau du 6 mars 2024,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il compare à cette fin :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et article du budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recette et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace donc l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- L'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.
- La journée comptable du 31 décembre est prolongée, normalement, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant aux services faits et à aux droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice considéré. Tous les services faits au cours de l'année, affectant la section de fonctionnement, doivent avoir fait l'objet d'une comptabilisation pour le dernier jour de janvier de l'année suivante au plus tard.

Le compte administratif 2023 du budget principal de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	14 034 620,33	20 466 944,10
Investissement	1 997 965,23	1 763 636,99
TOTAL	16 032 585,66	22 230 581,09

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	PREVISIONS BUDGETAIRES 2023	REALISATIONS 2023
011 - Charges à caractère général	5 860 880.06	5 237 780.55
012- Charges de personnel et frais assimilés	4 970 184.00	4 637 875.61
014 - Atténuations de produits	1 598 444.50	1 595 443.50
023 - Virement à la section d'investissement	5 067 110.99	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	677 000.00	708 767.74
65 - Autres charges de gestion courante	1 824 596.55	1 819 886.28
66 - Charges financières	34 273.38	32 587.18
67 - Charges spécifiques	5 000.00	2 279.47
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	50 000.00	0.00
TOTAL	20 087 489.48	14 034 620.33

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	PREVISIONS BUDGETAIRES 2023	REALISATIONS 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	5 424 241.48	5 424 241.48
013 - Atténuation de charges	66 120.00	90 206.29
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 600.00	24 746.95
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	519 840.00	548 734.36
73 - Impôts et taxes	4 527 017.00	4 518 533.75
731 - Fiscalité locale	6 388 788.00	6 490 253.00
74 - Dotations et participations	2 400 449.00	2 335 038.92
75 - Autres produits de gestion courante	683 368.00	970 953.87
76 - Produits financiers	4 566.00	5 491.97
77 - Produits spécifiques	1 500.00	56 309.73
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00	2 433.78
TOTAL	20 087 489.48	20 466 944.10

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	PREVISIONS BUDGETAIRES 2023	REALISATIONS 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	438 348.23	438 348.23
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 600.00	24 746.95
041 - Opérations patrimoniales	1 296.00	1 296.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	150 793.00	144 064.30
20 - Immobilisations incorporelles	270 239.00	35 850.47
204 - Subventions d'équipement versées	202 357.23	65 774.75
21 - Immobilisations corporelles	3 675 127.14	988 846.68
23 - Immobilisations en cours	1 750 261.12	88 037.85
26 - Participations et créances rattachées à des participations	1 000.00	1 000.00
27 - Autres immobilisations financières	200 000.00	200 000.00
458111- Reversements subventions PCT DRAC	10 000.00	10 000.00
TOTAL	6 771 021.72	1 997 965.23

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	PREVISIONS BUDGETAIRES 2023	REALISATIONS 2023
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 067 110.99	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	677 000.00	708 767.74
041 - Opérations patrimoniales	1 296.00	1 296.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	684 197.13	864 714.57
13 - Subvention d'investissement	339 417.60	168 789.68
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000.00	750.00
458211 - Reversements subventions PCT DRAC	0.00	19 319.00
TOTAL	6 771 021.72	1 763 636.99

Le compte administratif 2023, avec la reprise des résultats des exercices antérieurs dégage les résultats suivants :

Section de fonctionnement un excédent de : 6 432 323,77 €
 Section d'investissement un déficit de : 234 328,24 €

Le compte administratif 2023, avec la reprise des RAR dégage les résultats suivants :

Montant des RAR :

en dépense : 1 844 712,08 €

en recette : 286 027,60 €

Résultat déficitaire d'investissement avec les RAR : - 1 793 012,72 €

Il est rappelé que conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président, Laurent ROBIN, se retire au moment du vote du Compte Administratif 2023, Monsieur Claude NAUD 1^{er} Vice-président, prend la présidence.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de débattre du Compte Administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le Compte Administratif 2023 du Budget Principal,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes pour le Budget Principal

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Président,
 Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20240408-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET ANNEXE « OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES (OIC) »

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique,
VU l'instruction comptable et budgétaire M 57,
VU le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,
VU la délibération n° 20230412-032 7.1.2 du 12 avril 2023 votant le budget primitif 2023 du budget annexe OIC de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,
VU la délibération n° 20231108-109 7.1.2 du 8 novembre 2023 votant adoptant la décision modificative n° 1 du budget annexe OIC de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,
VU la délibération n° 20231220-128 7.1.2 du 20 décembre 2023 votant adoptant la décision modificative n° 2 du budget annexe OIC de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année. Il compare à cette fin :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et article du budget,

- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recette et émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace donc l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- L'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.
- La journée comptable du 31 décembre est prolongée, normalement, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice considéré. Tous les services faits au cours de l'année, affectant la section de fonctionnement, doivent avoir fait l'objet d'une comptabilisation pour le dernier jour de janvier de l'année suivante au plus tard.

Le compte administratif 2023 du budget annexe OIC de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	314 631,84	370 306,66
Investissement	98 197,40	2 382 453,81
TOTAL	412 829,24	2 752 760,47

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	PREVISIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS
011 - Charges à caractère général	83 449.00	45 379.19
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	258 361.00	258 360.41
65 - Autres charges de gestion courante	5 702.00	5 700.48
66 - Charges financières	5 348.00	5 191.76
67 - Charges spécifiques	1 790.00	0.00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	4 285.13	0.00
TOTAL	358 935.13	314 631.84

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	PREVISIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS
002 - Résultat de fonctionnement reporté	183 187.13	183 187.13
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 746.00	20 745.55
75 - Autres produits de gestion courante	155 002.00	165 753.29
77 - Produits spécifiques		620.69
TOTAL	358 935.13	370 306.66

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	PREVISIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 746.00	20 745.55
16 - Emprunts et dettes assimilées	88 000.00	74 990.85
20 - Immobilisations incorporelles	50 000.00	0.00
21 - Immobilisations corporelles	100 000.00	0.00
23 - Immobilisations en cours	2 143 769.20	2 461.00
TOTAL	2 402 515.20	98 197.40

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	PREVISIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 094 154.20	2 094 154.20
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	258 361.00	258 360.41
16 - Emprunts et dettes assimilées	50 000.00	29 939.20
TOTAL	2 402 515.20	2 382 453.81

Le compte administratif 2023 dégage les résultats suivants :

Section de fonctionnement un excédent de : 55 674,82 €
 Section d'investissement un excédent de : 2 284 256,41 €

Après la reprise des résultats des exercices antérieurs et les restes à réaliser.

Il est rappelé que conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président, Laurent ROBIN, se retire au moment du vote du Compte Administratif 2023, Monsieur Claude NAUD, 1^{er} Vice-Président prend la présidence.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de débattre du Compte Administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Opérations Industrielles et Commerciales »,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement close: « Opérations Industrielles et Commerciales ».

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

Le Pré
Laure

044-200071546-20240408-11-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET ANNEXE « ZONES INTERCOMMUNALES D'ACTIVITES (ZIA) »

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique,
VU l'instruction comptable et budgétaire M 57,

CONSIDERANT le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,

VU la délibération n° 20230412-033-7.1.2 du 12 avril 2023 votant le budget primitif 2023 du budget annexe ZIA de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,
VU la délibération n° 20231108-105-7.1.2 du 8 novembre 2023 votant adoptant la décision modificative n° 1 du budget annexe ZIA de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année. Il compare à cette fin :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et article du budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recette et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace donc l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- L'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.
- La journée comptable du 31 décembre est prolongée, normalement, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant aux services faits et aux droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice considéré. Tous les services faits au cours de l'année, affectant la section de fonctionnement, doivent avoir fait l'objet d'une comptabilisation pour le dernier jour de janvier de l'année suivante au plus tard.

Le compte administratif 2023 du budget annexe ZIA de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	6 263 922,56	4 936 174,26
Investissement	7 982 848,62	5 623 503,66
TOTAL	14 246 771,18	10 559 677,92

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	PREVISIONS BUDGETAIRES 2023	REALISATIONS 2023
011 - Charges à caractère général	815 646.00	214 547.65
012- Charges de personnel et frais assimilés		
014 - Atténuations de produits		
023 - Virement à la section d'investissement	853 205.15	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 623 504.00	5 623 503.66
65 - Autres charges de gestion courante	19 002.00	18 854.40
66 - Charges financières		
67 - Charges spécifiques		
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL	7 311 357.15	5 856 905.71
Résultat reporté	407 016.85	407 016.85
TOTAL	7 718 374.00	6 263 922.56

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	PREVISIONS BUDGETAIRES 2023	REALISATIONS 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté		
013 - Atténuation de charges		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 458 152.00	4 394 744.22
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 014 625.00	385 187.00
73 - Impôts et taxes		
731 - Fiscalité locale		
74 - Dotations et participations	245 597.00	156 000.00
75 - Autres produits de gestion courante		
76 - Produits financiers		
77 - Produits spécifiques	0.00	243.04
TOTAL	7 718 374.00	4 936 174.26

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	PREVISIONS BUDGETAIRES 2023	REALISATIONS 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 588 104.40	3 588 104.40
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 458 152.00	4 394 744.22
041 - Opérations patrimoniales		
16 - Emprunts et dettes assimilées		
20 - Immobilisations incorporelles		
204 - Subventions d'équipement versées		
21 - Immobilisations corporelles		
23 - Immobilisations en cours		
26 - Participations et créances rattachées à des participations		
27 - Autres immobilisations financières		
458111- Reversements subventions PCT DRAC		
TOTAL	10 046 256.40	7 982 848.62

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	PREVISIONS BUDGETAIRES 2023	REALISATIONS 2023
021 - Virement de la section de fonctionnement	853 205.15	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 623 504.00	5 623 503.66
041 - Opérations patrimoniales		
10 - Dotations, fonds divers et réserves		
13 - Subvention d'investissement		
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 569 547.25	0.00
458211 - Reversements subventions PCT DRAC		
TOTAL	10 046 256.40	5 623 503.66

Le compte administratif 2023 avec la reprise des résultats des exercices antérieurs dégage les résultats suivants :

Section de fonctionnement un déficit de : 1 327 748,30 €
 Section de d'investissement un déficit de : 2 359 344,96 €

Il est rappelé que conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président, Laurent ROBIN, se retire au moment du vote du Compte Administratif, Monsieur Claude NAUD, 1^{er} Vice -président prend la présidence.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de débattre du Compte Administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **ADOpte** le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Zones Intercommunales d'activités »
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes pour le Budget Annexe « Zones Intercommunales d'activités »

Le Président,
Laurent ROBIN


 SUD RETZ ATLANTIQUE
 44270
 Le Président,
 Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-10-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET DU SPANC

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement générale sur la comptabilité publique,
VU l'instruction comptable et budgétaire M49,
VU la délibération n° 20230412-034-7.1.2 du 12 avril 2023 votant le budget primitif 2023 du budget du SPANC de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,
VU la délibération n° 20231108-103-7.1.2 du 8 novembre 2023 votant adoptant la décision modificative n° 1 du budget du SPANC de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,

CONSIDERANT le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il compare à cette fin :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et article du budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recette et émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace donc l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- L'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.
- La journée comptable du 31 décembre est prolongée, normalement, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice considéré. Tous les services faits au cours de l'année, affectant la section de fonctionnement, doivent avoir fait l'objet d'une comptabilisation pour le dernier jour de janvier de l'année suivante au plus tard.

Le compte administratif 2023 du budget du SPANC de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	189 849,47	363 218,73
Investissement	0,00	41 048,35
TOTAL	189 849,47	404 267,08

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	PREVISIONS BUDGETAIRES 2023	REALISATIONS 2023	RECETTES	PREVISIONS BUDGETAIRES 2023	REALISATIONS 2023
011 - Charges à caractère général	29 070.00	15 421.07	002 - Résultat d'exploitation reporté	193 639.68	193 639.68
012 - Charges de personnel et frais assimilés	150 000.00	147 868.46	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	153 000.00	168 655.03
022 - Dépenses imprévues	10 000.00	0.00	77 - Produits spécifiques	0.00	27.85
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 354.00	4 353.76	78 - Reprise sur amortissements et provisions	0.00	896.17
65 - Autres charges de gestion courante	1 207.00	1 206.18			
67 - Charges exceptionnelles	151 008.68	21 000.00			
68 - Dotations aux amortissement et aux provisions	1 000.00	0.00			
TOTAL	346 639.68	189 849.47	TOTAL	346 639.68	363 218.73

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	PREVISIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS 2023	RECETTES	PREVISIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS 2023
20 - Immobilisations incorporelles	30 000.00	0.00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	36 228.26	36 228.26
21 - Immobilisations corporelles	10 582.26	0.00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 354.00	4 353.76
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00	466.33
TOTAL	40 582.26	0.00	TOTAL	40 582.26	41 048.35

Le compte administratif 2023 dégage les résultats suivants :

Section de fonctionnement un excédent de : 173 369,26 €

Section d'investissement un excédent de : 41 048,35 €

Après la reprise des résultats des exercices antérieurs et les restes à réaliser.

Il est rappelé que conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président, Laurent ROBIN, se retire au moment du vote du Compte Administratif, Monsieur Claude NAUD, 1^{er} Vice-président prend la présidence.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de débattre du Compte Administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **ADOPTER** le Compte Administratif 2023 du Budget du SPANC
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes pour le Budget du SPANC.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20240408-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAVALD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*. M. Alain PINABEL de *Touvois*.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.*
 M. Jacky BREMENT, de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 Mme Nathalie DEJOUR, de *Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.*
 M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.*
 Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.*
 Mme Flore GOUON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de *Machecoul –Saint-Même, excusée.*
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.*
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.*

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secrétaire général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : RAPPORT ANNUEL DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération 20230315-005-7.1.1 du 15 mars 2023 adoptant le Règlement budgétaire et financier (RBF) de la nomenclature M57
VU le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,
VU l'avis de la commission des Finances et du bureau du 6 mars 2024,

Le rapport annuel des comptes administratifs 2023 ne ressort pas d'autorisations de programmes votées en 2023 et ni de crédits de paiement pour tous les budgets (principal, annexes OIC et ZIA ainsi que le SPANC). (Annexes jointes)

Le taux d'individualisation des autorisations de programmes est néant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité et 1 vote contre,

- **PREND ACTE** de la tenue du rapport annuel des comptes administratifs 2023 de tous les budgets de la communauté de communes Sud Retz Atlantique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-8-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2020.
 (1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
 (2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
 (6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2020.
 (1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
 (2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
 (6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2020.
 (1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
 (2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
 (6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votés disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votés dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votés en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votés avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(5) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votés disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votés dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votés en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votés avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(5) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votés disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votés dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votés en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votés avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(5) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			CP réalisés durant l'exercice N
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			CP réalisés durant l'exercice N
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-8-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

VU l'article L.2311.5 du code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction comptable et budgétaire applicable aux communes,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 06 mars 2024,
VU l'examen des comptes de gestion 2023 établis par le Comptable Public et des comptes administratifs 2023, les résultats dégagés (excédents ou déficits) doivent être affectés sur le budget 2024 du Budget Principal,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-438 348.23 €		204 019.99 €	1844 712.08 € 286 027.60 €	-1 558 684.48 €	-1 793 012.72 €
FONCT	5 424 241.48 €		1 008 082.29 €			6 432 323.77 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	6 432 323.77 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 793 012.72 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 639 311.05 €
Total affecté au c/ 1068 :	1 793 012.72 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le déficit d'investissement de 1 793 012,72 € sera reporté au 001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépense d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023 pour le budget principal tels que présentés ci-dessus.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20240408-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secrétariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 POUR LE BUDGET « OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES »

VU l'article L.2311.5 du code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction comptable M57,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,
VU l'examen des comptes de gestion 2023 établis par le Comptable Public et des comptes administratifs 2023, les résultats dégagés (excédents ou déficits) doivent être affectés sur les budgets 2024 du Budget Annexe « Opérations Industrielles et Commerciales »

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2 094 154.20 €		190 102.21 €		0.00 €	2 284 256.41 €
FONCT	183 187.13 €		-127 512.31 €			55 674.82 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	55 674.82 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	55 674.82 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

L'excédent d'investissement de 2 284 256,41 € sera reporté au 001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe « Opérations Industrielles et Commerciales » tels que présentés ci-dessus.

Le Président,
Laurent ROBIN


Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-16-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*. M. Alain PINABEL de *Touvois*.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.*
 M. Jacky BREMENT, de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 Mme Nathalie DEJOUR, de *Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.*
 M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.*
 Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.*
 Mme Flore GOUON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de *Machecoul –Saint-Même, excusée.*
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.*
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.*

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole D'ÉCANIS Secrétaire général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 POUR LE BUDGET « ZONES INTERCOMMUNALES D'ACTIVITES (ZIA) »

VU l'article L.2311.5 du code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction comptable et budgétaire M57,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,
VU l'examen des comptes de gestion 2023 établis par le Comptable Public et des comptes administratifs 2023, les résultats dégagés (excédents ou déficits) doivent être affectés sur les budgets 2024 du Budget Annexe « Zones Intercommunales d'Activités ».

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-3 588 104.40 €		1 228 759.44 €		0.00 €	-2 359 344.96 €
FONCT	-407 016.85 €		-920 731.45 €			-1 327 748.30 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	1 327 748.30 €

Le déficit d'investissement de 2 359 344,96 € sera reporté au 001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépense d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023 pour le budget « Zones Intercommunales d'Activités » tels que présentés ci-dessus.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-15-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAVALD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole D'ÉCANIS Secrétaire général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : FISCALITE 2024 : TAUX DES MENAGES ET ENTREPRISES

VU le Code Général des Impôts,
VU le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,
VU le projet de Budget Primitif 2024,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,
VU l'examen des comptes de gestion 2023 établis par le Comptable Public et des comptes administratifs 2023, les résultats dégagés (excédents ou déficits) doivent être affectés sur les budgets 2024 du Budget Annexe « Opérations Industrielles et Commerciales »

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent ROBIN, Président de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, propose de maintenir les taux d'imposition en 2024 et donc de les porter à :

INTITULE	TAUX 2024
Taxe d'habitation	11,69 %
Taxe Foncière bâti	5,77 %
Taxe foncière non bâti	12,41 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,96 %

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à la majorité et 1 vote contre,

- **DECIDE** maintenir les taux de 2023 pour les trois taxes directes locales et de cotisation foncière des Entreprises (CFE) pour 2024,
- **FIXE** les taux d'imposition des trois taxes directes locales et la cotisation foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2024 comme suit :

INTITULE	TAUX 2024
Taxe d'habitation	11,69 %
Taxe Foncière bâti	5,77 %
Taxe foncière non bâti	12,41 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,96 %

- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux,
- **PRECISE** que le taux de CFE mis en réserve est celui apparaissant sur l'état 1259 EPCI – 2024 et qui correspond à la différence du taux maximum de droit commun et le taux de CFE fixé par la communauté de communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-14-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUDAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*. M. Alain PINABEL de *Touvois*.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.*
 M. Jacky BREMENT, de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 Mme Nathalie DEJOUR, de *Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.*
 M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.*
 Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.*
 Mme Flore GOUON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de *Machecoul –Saint-Même, excusée.*
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.*
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ; excusé.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : FIXATION DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2024

VU le Code Général des Impôts,
VU le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,
VU le projet de Budget Primitif 2024,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,
VU la présentation des résultats 2023 du service déchets et l'évaluation des dépenses 2024, Monsieur Laurent ROBIN, Président de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, propose de ne pas augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2024.

CONSIDERANT les réflexions menées avec les membres de la commission des finances et ceux du bureau communautaire est de maintenir le taux de 2023 pour 2024,

PROPOSE de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la communauté pour 2024 à :

➤ **TAUX DE TEOM : 15,81 %**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **APPROUVE** le maintien du taux 2023 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2024,

- **FIXE** le taux taxé d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 à 15,81 % sur l'ensemble du territoire de la communauté.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-13-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Nathalie GUIHARD, Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAVALD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à MME Laetitia PELTIER.**
M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte** ; excusé.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole Décanis Secrétariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : TAXE GEMAPI – FIXATION DU MONTANT ATTENDU POUR 2024

VU le Code Général des Impôts,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°20190925-126-7.2.3 du 25 septembre 2019 instaurant la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2020,

CONSIDERANT le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,

CONSIDERANT que le produit de cette taxe GEMAPI doit être arrêté par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avant le 15 avril de l'exercice concerné,

CONSIDERANT que le produit attendu doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de conditionnement et d'investissement résultat de l'exercice de la compétence GEMAPI,

VU le projet de Budget Primitif 2024,

Sur avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024, il est proposé de fixer le produit à recevoir à 262 886 € pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **FIXE** le produit de la taxe GEMAPI attendu pour 2024 à 262 886 €,
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-12-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*. M. Alain PINABEL de *Touvois*.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.*
 M. Jacky BREMENT, de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 Mme Nathalie DEJOUR, de *Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.*
 M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.*
 Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.*
 Mme Flore GOUON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de *Machecoul –Saint-Même, excusée.*
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.*
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.*

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole D'ÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD

OBJET : SUBVENTIONS CULTURELLES ET JUMELAGES AU TITRE DE L'ANNEE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,
VU la proposition de la Commission Culture et leur validation,
VU les crédits budgétaires inscrits au Budget Primitif 2024,
VU les différentes demandes de subvention présentées à ce jour,

CONSIDERANT que Monsieur le Président a fait part à l'assemblée des différentes demandes de subvention des associations culturelles et jumelages au titre de l'année 2024.

CONSIDERANT que les autres subventions seront votées en cours d'année après avis des commissions ad'hoc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer, au titre de l'année 2024, conformément aux crédits inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2024, les subventions suivantes :

Associations	Compétences	Subventions 2024
Société Historiens du Pays de Retz	Culture	4 200.00 €
Société Historiens du Pays de Retz -PCT	Culture	3 200.00 €
Association Collectif Spectacle en Retz	Culture	8 000.00 €
Association l'Esprit du Lieu	Culture	3 000.00 €
Association Ecole de musique Sud Retz Atlantique	Culture	81 397.00 €
Amicale et cie - Les Déluretz -Corcoué sur Logne	Culture	4 000.00 €
Association Le Grenier - Ouverture culturelle des tiers lieux - PCT	Culture	1 900.00 €
30 - S/total		105 697.00 €
Les Amis d'As Neves	Jumelages	1 500.00 €
COMITE DE JUMELAGE ALLEMAND DE LA CCSRA	Jumelages	1 500.00 €
041 - S/total		3 000.00 €
TOTAL		108 697.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document administratif relatif à ces dossiers.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-20-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD

OBJET : SUBVENTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,
VU la proposition de la Commission Développement Economique,
VU les crédits budgétaires inscrits au Budget Primitif 2024,
VU la demande de subvention présentée à ce jour,

CONSIDERANT que Monsieur le Président a fait part à l'assemblée des différentes demandes de subvention du développement économique au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer, au titre de l'année 2024, conformément aux crédits inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2024, la subvention suivante :

Associations	Compétences	Subventions 2024
ILAS	Economie	6 343.00 €
61 - Total		6 343.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document administratif relatif à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-19-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*. M. Alain PINABEL de *Touvois*.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.*
 M. Jacky BREMENT, de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 Mme Nathalie DEJOUR, de *Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.*
 M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.*
 Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.*
 Mme Flore GOUON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de *Machecoul –Saint-Même, excusée.*
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.*
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.*

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole D'ÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD

OBJET : SUBVENTIONS HABITAT ET VIE SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,
VU la proposition par la Commission habitat et vie sociale et leur validation,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,
VU les crédits budgétaires inscrits au Budget Primitif 2024,
VU les différentes demandes de subvention présentées à ce jour,

CONSIDERANT que Monsieur le Président a fait part à l'assemblée des différentes demandes de subventions habitat et vie sociale au titre de l'année 2024.

CONSIDERANT que les autres subventions seront votées en cours d'année après avis des commissions ad'hoc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (3 non votants)

- **DECIDE** d'attribuer, au titre de l'année 2024, conformément aux crédits inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2024, les subventions suivantes :

Associations	Compétences	Subventions 2024
Donneurs de sang Machecoul	Actions santé	500.00 €
Croix Rouge	Actions santé	2 000.00 €
CLIC PASS'ÂGES -except.	Actions santé	2 551.00 €
CLIC PASS'ÂGES	Actions santé	43 367.00 €
410 - S/total		48 418.00 €
Inseretz	Actions sociales	7 982.00 €
Chauffeurs solidaires	Actions sociales	1 000.00 €
Les restaurants du cœur	Actions sociales	2 000.00 €
Solidarité partage	Actions sociales	2 000.00 €
Handi cool	Actions sociales	300.00 €
411 - S/total		13 282.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers La choltière	Actions sociales	2 500.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers La choltière (Subvention exceptionnelle)	Actions sociales	3 500.00 €
Amicale des sapeurs pompiers de Legé	Actions sociales	2 655.95 €
Amicale des sapeurs pompiers de Machecoul-St-Même	Actions sociales	3 157.90 €
Jeunes sapeurs pompiers Logne et Retz-CIS Machecoul	Actions sociales	246.24 €
12 - S/total		12 060.09 €
Association Habitat des jeunes	Logement	18 800.00 €
70 - S/total		18 800.00 €
Mission Locale	Statutaire	29 196.00 €
Mission Locale - Fonds d'aide aux jeunes		737.00 €
424-S/Total		29 933.00 €
Maison départementale des adolescents		8 670.00 €
020 - S/total		8 670.00 €
TOTAL		131 163.09 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document administratif relatif à ces dossiers.

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Président,
Laurent ROBIN




AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-18-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD

OBJET : ADHESIONS, CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS 2024

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,
VU le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,
VU le vote du Budget Primitif 2024,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité.

- **DECIDE** le versement des adhésions au titre de l'année 2024 conformément aux crédits inscrits à l'article 6281 du Budget Primitif 2024 :

COTISATIONS 2024	
Collectivités	Prévisionnel 2024
RETZ AGIR	20.00 €
Association espace service interentreprises Machecoulaïses	200.00 €
ATLANSUN	350.00 €
ASSOCIATION RECIT	550.00 €
ANDES	952.00 €
AMF	1 661.00 €
FIBOIS PAYS DE LOIRE	290.00 €
CAUE	1 920.00 €
AURAN	7 600.00 €
Réseau Initiative Loire Atlantique Sud (ILAS)Adhésion	240.00 €
CCI PACK COLLECTIVITES	1 800.00 €
TOTAL COTISATIONS	15 583.00 €

- **DECIDE** le versement des participations et contributions financières au titre de l'année 2024 conformément aux crédits inscrits aux articles 6553, 655868, 6558, 65732, 65733, 65738, 65748,2041512 :

PARTICIPATION 2024	
Collectivités/organismes	Prévisionnel 2024
SMBB	31 000.00 €
TOTAL PARTICIPATIONS (204..)	31 000.00 €

PARTICIPATION 2024	
Collectivités/organismes	Prévisionnel 2024
Contingent incendie	833 484.00 €
Sous-total 6553	833 484.00 €
PETR du Pays de Retz	26 039.00 €
PETR du Pays de Retz - Animations	22 000.00 €
PETR - CONVENTION MISSION D'ACCUEIL DE PREMIER NIVEAU ET CONSEIL A LA RENOVATION ENERGETIQUE	0.00 €
CHAMBRE DES METIERS et de L'ARTISANAT - ECO DEFIS/ REPAR ACTEURS / FOIRE	5 199.00 €
Sous-total 65568	53 238.00 €
SAH Sud Loire	0.00 €
SVGL (GEMAPI)	183 307.50 €
Syndicat Baie de bourgneuf (GEMAPI)	124 000.00 €
SVGL (SAGE /NATURA 2000)	21 139.08 €
SYLOA	5 000.00 €
POLLENIZ-convention	11 433.00 €
POLLENIZ-primés à la capture	26 520.00 €
Syndicat Mixte de gestion du C.E.T. des Six Pièces	81 524.00 €
Sous-total 6558	452 923.58 €
Transport à la demande	63 000.00 €
Sous-total 65732	63 000.00 €
Animation Sportive Départementale	18 500.00 €
Sous-total 65733	18 500.00 €
PETR - CONVENTION PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE PRECARITE ENERGETIQUE MAINTIEN A DOMICILE PIG 2023	9 958.20 €
Sous-total 65738	9 958.20 €
PETR - CONVENTION ALISEE AU PTRE 2023	16 917.00 €
PETR - CONVENTION ALISEE AU PTRE 2024	32 254.00 €
Sous-total 65748	49 171.00 €
TOTAL PARTICIPATIONS (art. 655..) ...	1 480 274.78 €

Le Président,
Laurent ROBIN





 Le Président,
Laurent ROBIN



 BP 13
44270
MACHECOUL

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-17-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secrétaire général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET PRINCIPAL

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,
VU la délibération n° 20220706-056-7.1.8 du 06 juillet 2022 pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
VU le débat d'Orientations Budgétaires,
VU l'avis de la commission des Finances/Bureau du 06 mars 2024,
VU le Compte Administratif 2023 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2024,
VU l'affectation du résultat 2023 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2024,
VU le budget primitif 2024 tels que présentés ci-dessous :

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 087 489,48	0,00	0,00	19 924 713,05	19 924 713,05	0,00	19 924 713,05	19 924 713,05
011	Charges à caractère général (3)	5 860 880,06	0,00	0,00	6 167 666,90	6 167 666,90	0,00	6 167 666,90	6 167 666,90
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 970 184,00	0,00		5 192 492,00	5 192 492,00		5 192 492,00	5 192 492,00
014	Atténuations de produits	1 598 444,50	0,00		1 607 664,00	1 607 664,00		1 607 664,00	1 607 664,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 824 596,55	0,00	0,00	2 063 596,00	2 063 596,00	0,00	2 063 596,00	2 063 596,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		14 254 105,11	0,00	0,00	15 031 408,90	15 031 408,90	0,00	15 031 408,90	15 031 408,90
66	Charges financières	34 273,38	0,00		22 779,00	22 779,00		22 779,00	22 779,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		89 273,38	0,00	0,00	29 779,00	29 779,00		29 779,00	29 779,00
Total des dépenses réelles		14 343 378,49	0,00	0,00	15 061 187,90	15 061 187,90	0,00	15 061 187,90	15 061 187,90
023	Virement à la section d'investissement	5 067 110,99			4 151 672,15	4 151 672,15		4 151 672,15	4 151 672,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	677 000,00			711 853,00	711 853,00		711 853,00	711 853,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 744 110,99			4 863 525,15	4 863 525,15		4 863 525,15	4 863 525,15

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 19 924 713,05

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 663 248,00	0,00	15 285 402,00	15 285 402,00	15 285 402,00
013	Atténuations de charges (2)	66 120,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	519 840,00	0,00	543 377,00	543 377,00	543 377,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 527 017,00	0,00	4 472 970,00	4 472 970,00	4 472 970,00
731	Fiscalité locale	6 388 788,00	0,00	6 721 961,00	6 721 961,00	6 721 961,00
74	Dotations et participations (2)	2 400 449,00	0,00	2 522 697,00	2 522 697,00	2 522 697,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	693 368,00	0,00	912 002,00	912 002,00	912 002,00
Total des recettes de gestion des services		14 595 562,00	0,00	15 261 007,00	15 261 007,00	15 261 007,00
76	Produits financiers	4 566,00	0,00	4 509,00	4 509,00	4 509,00
77	Produits spécifiques (2)	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 066,00	0,00	6 009,00	6 009,00	6 009,00
Total des recettes réelles		14 591 648,00	0,00	15 267 016,00	15 267 016,00	15 267 016,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	71 600,00		18 386,00	18 386,00	18 386,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		71 600,00		18 386,00	18 386,00	18 386,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 4 639 311,05

Total des recettes de fonctionnement cumulées 19 924 713,05

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
DEPENSES									
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		6 332 673,49	1 844 712,08	0,00	4 098 840,67	4 098 840,67	0,00	4 098 840,67	5 943 552,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	270 239,00	133 039,34	0,00	122 950,00	122 950,00	0,00	122 950,00	255 989,34
204	Subventions d'équipement versées (9)	202 357,23	29 885,93	0,00	147 000,00	147 000,00	0,00	147 000,00	176 885,93
21	Immobilisations corporelles	3 675 127,14	1 159 785,30	0,00	2 378 271,67	2 378 271,67	0,00	2 378 271,67	3 538 056,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 750 261,12	522 001,51	0,00	1 281 353,00	1 281 353,00	0,00	1 281 353,00	1 803 354,51
Total des opérations d'équipement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 897 984,49	1 844 712,08	0,00	3 929 574,67	3 929 574,67	0,00	3 929 574,67	5 774 286,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	150 793,00	0,00		141 641,00	141 641,00		141 641,00	141 641,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		351 793,00	0,00	0,00	141 641,00	141 641,00	0,00	141 641,00	141 641,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	10 000,00	0,00	0,00	9 239,00	9 239,00	0,00	9 239,00	9 239,00
Total des dépenses réelles		6 259 777,49	1 844 712,08	0,00	4 080 454,67	4 080 454,67	0,00	4 080 454,67	5 925 166,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	71 600,00			18 386,00	18 386,00		18 386,00	18 386,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 296,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		72 896,00			18 386,00	18 386,00		18 386,00	18 386,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									1 793 012,72
Total des dépenses d'investissement cumulées									7 736 565,47

(R) Voir Ann 1 B pour le contenu de l'Etat prévisionnel

RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 332 053,59	286 027,60	5 657 525,15	5 657 525,15	5 943 552,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	339 417,60	286 027,60	298 000,00	298 000,00	584 027,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		339 417,60	286 027,60	298 000,00	298 000,00	584 027,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	245 229,00	0,00	494 000,00	494 000,00	494 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		247 229,00	0,00	496 000,00	496 000,00	496 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		586 646,60	286 027,60	794 000,00	794 000,00	1 080 027,60
021	Virement de la section de fonctionnement	5 067 110,99		4 151 672,15	4 151 672,15	4 151 672,15
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	677 000,00		711 853,00	711 853,00	711 853,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 296,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 745 406,99		4 863 525,15	4 863 525,15	4 863 525,15
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						1 793 012,72
Total des recettes d'investissement cumulées						7 736 565,47

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique selon la présentation ci-dessus et équilibré comme suit en section de :
 - Fonctionnement à 19 924 713,05 €
 - Investissement à 7 736 565,47 € (inclus les RAR)

- **VOTE** les crédits qui y sont inscrits
 - Au niveau du Chapitre en section de Fonctionnement
 - Au niveau du Chapitre en section d'investissement et sans opération.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-28-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,
VU la délibération n° 20230315-005-7.1.1 du 15 mars 2023 pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
VU le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,
VU le Compte Administratif 2023 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2024,
VU l'affectation du résultat 2023 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2024,
VU le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	109 237,82		109 237,82
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	13 000,00		13 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	20 001,00	0,00	20 001,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 274,00	0,00	2 274,00
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	260 000,00	260 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		146 512,82	260 000,00	406 512,82
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				406 512,82

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	164 091,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	176 000,00	10 747,00	186 747,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		340 091,00	10 747,00	350 838,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPE				55 674,82
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				406 512,82

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	10 747,00	10 747,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	82 860,00	0,00	82 860,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	30 000,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	100 000,00	0,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 463 649,41	0,00	2 463 649,41
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 676 509,41	10 747,00	2 687 256,41
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 687 256,41

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	115 000,00	0,00	115 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	28 000,00	0,00	28 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		260 000,00	260 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		143 000,00	260 000,00	403 000,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				2 284 256,41
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 687 256,41

Après en avoir délibéré,

Après avoir délibéré, Conseil Communautaire à l'unanimité.

- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Opérations Industrielles et Commerciales de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique selon la présentation ci-dessus et équilibré comme suit en section de :
 - Fonctionnement à 406 512,82 €
 - Investissement à 2 687 256,41 €
- **VOTE** les crédits qui y sont inscrits
 - Au niveau du Chapitre en section de Fonctionnement
 - Au niveau du Chapitre en section d'investissement et sans opération.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-27-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*. M. Alain PINABEL de *Touvois*.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.*
 M. Jacky BREMENT, de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 Mme Nathalie DEJOUR, de *Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.*
 M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.*
 Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.*
 Mme Flore GOUON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de *Machecoul –Saint-Même, excusée.*
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.*
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.*

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole D'ÉCANIS Secrétaire général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE ZONES INTERCOMMUNALES D'ACTIVITES

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,
VU la délibération n° 20230315-005-7.1.1 du 15 mars 2023 pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
VU le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,
VU le Compte Administratif 2023 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2024,
VU l'affectation du résultat 2023 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2024,
VU le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	815 646,00	0,00	521 293,00	521 293,00	521 293,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	42 500,00	42 500,00	42 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	19 002,00	0,00	10,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		834 648,00	0,00	563 803,00	563 803,00	563 803,00
66	Charges financières	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		834 648,00	0,00	593 803,00	593 803,00	593 803,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	853 205,15		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 623 504,00		6 224 392,85	6 224 392,85	6 224 392,85
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		77 500,00	77 500,00	77 500,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 476 709,15		6 301 892,85	6 301 892,85	6 301 892,85

TOTAL	7 311 357,15	0,00	6 895 695,85	6 895 695,85	6 895 695,85
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					1 327 748,30
---	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					8 223 444,15
--	--	--	--	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 014 625,00	0,00	783 134,00	783 134,00	783 134,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	245 597,00	0,00	89 597,00	89 597,00	89 597,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 260 222,00	0,00	872 731,00	872 731,00	872 731,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 260 222,00	0,00	872 731,00	872 731,00	872 731,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	6 458 152,00		7 273 213,15	7 273 213,15	7 273 213,15
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		77 500,00	77 500,00	77 500,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 458 152,00		7 350 713,15	7 350 713,15	7 350 713,15

TOTAL	7 718 374,00	0,00	8 223 444,15	8 223 444,15	8 223 444,15
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					8 223 444,15
--	--	--	--	--	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	6 458 152,00		7 273 213,15	7 273 213,15	7 273 213,15
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 458 152,00		7 273 213,15	7 273 213,15	7 273 213,15

TOTAL	6 458 152,00	0,00	7 273 213,15	7 273 213,15	7 273 213,15
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					2 359 344,96
--	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					9 632 558,11
---	--	--	--	--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	3 569 547,25	0,00	3 408 165,26	3 408 165,26	3 408 165,26
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 569 547,25	0,00	3 408 165,26	3 408 165,26	3 408 165,26
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 569 547,25	0,00	3 408 165,26	3 408 165,26	3 408 165,26

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	853 205,15		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 623 504,00		6 224 392,85	6 224 392,85	6 224 392,85
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 476 709,15		6 224 392,85	6 224 392,85	6 224 392,85

TOTAL	10 046 256,40	0,00	9 632 558,11	9 632 558,11	9 632 558,11
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
9 632 558,11					

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité.

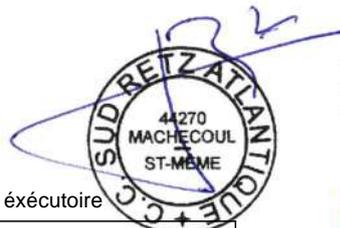
➤ **ADOpte** le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Zones Intercommunales d'Activités de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique selon la présentation ci-dessus et équilibré comme suit en section de :

- Fonctionnement à 8 223 444,15 €
- Investissement à 9 632 558,11 €

➤ **VOTE** les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du Chapitre en section de Fonctionnement
- Au niveau du Chapitre en section d'investissement et sans opération.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-26-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole D'ÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,
VU le débat sur les orientations budgétaires 2024 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire 21 février 2024,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 06 mars 2024,
VU le Compte Administratif 2023 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2023,
VU l'affectation du résultat 2023 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2024,
VU le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	29 070,00	0,00	22 280,00	22 280,00	22 280,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 207,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses de gestion des services		180 277,00	0,00	182 280,00	182 280,00	182 280,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	151 008,68	0,00	146 735,26	146 735,26	146 735,26
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		342 285,68	0,00	340 015,26	340 015,26	340 015,26
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	4 354,00		4 354,00	4 354,00	4 354,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 354,00		4 354,00	4 354,00	4 354,00
TOTAL		346 639,68	0,00	344 369,26	344 369,26	344 369,26

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 344 369,26

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 173 369,26

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 344 369,26

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	153 000,00	0,00	170 500,00	170 500,00	170 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		153 000,00	0,00	170 500,00	170 500,00	170 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		153 000,00	0,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		153 000,00	0,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 173 369,26

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 344 369,26

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 582,26	0,00	25 402,35	25 402,35	25 402,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	40 582,26	0,00	45 402,35	45 402,35	45 402,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	40 582,26	0,00	45 402,35	45 402,35	45 402,35
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	40 582,26	0,00	45 402,35	45 402,35	45 402,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 45 402,35

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	4 354,00		4 354,00	4 354,00	4 354,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 354,00		4 354,00	4 354,00	4 354,00
	TOTAL	4 354,00	0,00	4 354,00	4 354,00	4 354,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 41 048,35

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 45 402,35

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité.

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 du Budget du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique selon la présentation ci-dessus et équilibré comme suit en section de :
- Exploitation à 344 369,26 €
 - Investissement à 45 402,35 €
- **VOTE** les crédits qui y sont inscrits
- Au niveau du Chapitre en section de Fonctionnement
 - Au niveau du Chapitre en section d'investissement et sans opération.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-25-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secrétaire général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE DE CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE ET RENOUELEMENT, MAINTENANCE DES HYDRANTS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SUD RETZ ATLANTIQUE- LOTS 1 ET 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics en vigueur,
Vu la procédure d'appel d'offres
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres du 13 mars 2024,

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- SAS SAUR, sise « 80 Avenue des Noëles, 44504, la Baule », lot n° 1 : Contrôle réglementaire des hydrants, pour un montant minimum de 10 000 € HT/an et un montant maximum de 60 000 € HT/an
- SAS SAUR, sise « 80 Avenue des Noëles, 44504, la Baule », lot n° 2 : Renouvellement et maintenance des hydrants, pour un montant minimum de 20 000 € HT/an et un montant maximum de 150 000 € HT/an

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes, pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité.

- **AUTORISE** le Président à signer et à exécuter l'ensemble des pièces relatives à l'accord-cadre à bons de commande de contrôle réglementaire et renouvellement, maintenance des hydrants du territoire de la communauté de communes de Sud Retz atlantique. (Poteaux et bouches incendie pour la défense extérieure contre l'incendie DECI)
 - pour l'entreprise sise « SAS SAUR, 80 Avenue des Noëlls, 44504, la Baule », lot n° 1, pour un montant minimum de 10 000 € HT/an et un montant maximum de 60 000 € HT/an,
 - pour l'entreprise sise « SAS SAUR, 80 Avenue des Noëlls, 44504, la Baule », lot n° 2, pour un montant minimum de 20 000 € HT/an et un montant maximum de 150 000 € HT/an.
- **AUTORISE** le Président à valider l'accord-cadre proposé,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cet accord-cadre présenté ci-dessus.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-22-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : CREATION DE POSTES : TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer et de modifier les emplois permanents et non permanent suivants, en raison des missions à assurer au sein de la collectivité :

- Chargé.e de communication à temps complet 35/35^{ème}, dont l'activité principale est d'aider à développer et mettre en œuvre la stratégie de communication institutionnelle, interne et projets de la collectivité mais aussi sur la communication autour de la transition énergétique. Il ou elle sera rattaché.e au Chargé de communication. Ce poste doit être ouvert en cat. B – ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Un chargé de mission à temps complet 35/35^{ème} pour la mission Habitat avec comme premières missions : l'élaboration d'un PLH, la gestion des logements d'urgence, la gestion de l'accueil des gens du voyage sur le territoire, la gestion des outils techniques de la politique de l'habitat et tout le suivi des dispositifs liés à l'habitat. Ce poste doit être ouvert en cat. A et B – ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des attachés et des rédacteurs territoriaux ;

- Création d'un contrat de projet (CDD – emploi non permanent) pour la conduite de travaux et la mise en œuvre du schéma directeur immobilier ouvert en cat. B.

Modification des emplois :

- Le poste de DRH à temps complet, créé par délibération du 12/04/2023 doit être modifié par un poste de gestionnaire RH ouvert aux cadres d'emplois de rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux (et non plus aux attachés territoriaux de Cat. A).
- Le poste d'adjoint technique polyvalent du service Collecte sélective et des déchets à temps complet est modifié par une poste à temps non complet 17h30/35è, ouvert à tous les grades composant le cadre d'emploi des adjoints techniques (Cat. C).
- Le poste de maçon (cat C) à l'origine sur un grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe est modifié pour le grade d'adjoint technique territorial

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de créer et de modifier ces emplois permanents et non permanent, à compter du 1^{er} avril 2024.

Ces emplois permanents doivent être pourvus par un fonctionnaire. Monsieur le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à recruter des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

L'agent contractuel devra posséder le ou les diplômes requis pour ces postes, et avoir une expérience professionnelle confirmée.

La rémunération sera calculée par référence à un indice Majoré en fonction des missions et de l'expérience professionnelle de l'agent contractuel recruté.

Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité.

- **DE CEER et de MODIFIER** ces emplois permanents et non permanent, à compter du 1^{er} avril 2024, suivant la proposition ci-dessus et de valider le tableau des emplois permanents.
- **D'AUTORISER** le recrutement sur un emploi permanent d'agent contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, contrat pour une durée déterminée maximale de 3 ans, reconduction par décision expresse dans la limite de 6 ans. Le niveau de rémunération sera calculé en fonction des compétences et de l'expérience professionnelle du candidat contractuel retenu. La rémunération pourra être fixée entre le minimum IB 367 et au maximum IB 821. Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la collectivité.
- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur la base d'un contrat de projet sur un emploi non permanent, pour les missions de la conduite de travaux et la mise en œuvre du schéma directeur immobilier, contrat pour une durée déterminée maximale de 3 ans. Le niveau de rémunération sera calculé en fonction des compétences et de l'expérience professionnelle du candidat contractuel retenu. La rémunération pourra être fixée entre le minimum IB 367 et au maximum IB 821. Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la collectivité.

- **D'AUTORISER** la signature par la Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines de tous les documents relatifs à cette délibération.
- La dépense correspondante, de ce poste, sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-24-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*. M. Alain PINABEL de *Touvois*.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.*
 M. Jacky BREMENT, de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 Mme Nathalie DEJOUR, de *Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.*
 M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.*
 Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.*
 Mme Flore GOUON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de *Machecoul –Saint-Même, excusée.*
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.*
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.*

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole D'ÉCANIS Secrétaire général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion de Loire-Atlantique a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025, puis en santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de Loire-Atlantique et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau

sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion de Loire-Atlantique et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion de Loire-Atlantique et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tout premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Le Président informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion de Loire-Atlantique, par délibération du 19 décembre 2023, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le Président précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de Loire-Atlantique afin de mener la mise en concurrence.

VU l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

VU l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

VU le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial du 20 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- **De donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique**, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **De donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;
- **D'autoriser la signature** par la Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines de tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-21-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole D'ÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE.

M. le Président expose :

Afin de favoriser la pratique du vélo, la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique propose de mettre en place un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) pour les habitants du territoire en partenariat avec le Conseil Départemental de Loire Atlantique et son programme Vélila. Dans le cadre du programme A VELO 2 de l'ADEME dont la collectivité est lauréate, l'axe 2 permet de bénéficier d'une subvention à hauteur de 55% pour l'acquisition d'une flotte de VAE.

Le Conseil Départemental, dans le cadre de son plan d'actions « La Loire-Atlantique à vélo », souhaite favoriser une mobilité durable dans les déplacements quotidiens en incitant les habitants à utiliser d'avantage le vélo. Pour cela, le Département, en plus de faire adhérer à la marque Vélila accompagne la CCSRA avec une subvention de 25% pour l'acquisition de la flotte de VAE avec équipements, fait don de deux vélos cargos à assistance électrique, accorde un accès gratuit à son logiciel de réservation et enfin accompagnera la CCSRA dans la stratégie de communication de ce nouveau service.

Les conventions avec le Département en annexe récapitulent les demandes du Conseil Départemental de Loire-Atlantique afin d'intégrer le service Vélila déjà présent dans dix autres EPCI du Département et précisent les modalités et détaillent la subvention pour l'achat de la flotte de VAE.

Ce service permettra aux habitants du territoire de découvrir le vélo à assistance électrique pour leurs déplacements quotidiens.

1) Il est proposé d'adopter les tarifs Vélila suivant :

Vélos à assistance électrique standard :

Durée de location (en mois)	1	3	6	12
Tarif plein	35€	84€	150€	250€
Tarif social*	17,50€	42€	75€	125€

Vélo cargo familial à assistance électrique :

Durée de location	1 mois (renouvelable 2 fois)
Tarif plein	50€ par mois
Tarif social*	25€ par mois

* *Tarifification sociale* à 50 % accordée aux étudiants, demandeurs d'emplois et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et seniors bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) sur présentation des justificatifs correspondants.

La souscription du contrat de location est conditionnée à :

- la signature par l'abonné du contrat de location
- avoir souscrit à une assurance responsabilité civile
- ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique du vélo
- avoir pris connaissance et accepter les termes et les conditions de location et d'utilisation

Le paiement de la location se fera de manière privilégiée en ligne au moment de la réservation par prélèvement de carte bancaire via la solution PayFip de la Direction Générale des Finances Publiques. Sinon le paiement s'effectuera via un Avis de Sommes à Payer (ASAP).

2) Il est proposé d'adopter les montants des pénalités suivantes :

Pénalités	Occurrence	Valeurs
Dégradation du vélo empêchant sa réparation	Forfaitaire	1000 €
Non restitution du vélo (dans les 14 jours suivants la date de fin de contrat)	Journalière	10 €
Vol du vélo (Voir condition générale d'utilisation, Dépôt de plainte fourni)	Forfaitaire	1000 €
Indemnisation pour frais de réparations (non prévus au contrat d'entretien et non réglés par l'abonné dans les 14 jours suivants la date de facturation)	Forfaitaire	1000 €
Indemnisation pour vélo restitué hors état de marche	Forfaitaire	1000 €
Indemnisation pour vélo restitué sale	Forfaitaire	10 €

3) Acquisition de la flotte de vélos à assistance électrique

Il est proposé d'acquérir une flotte de 35 vélos à assistance électrique selon les modalités de l'annexe : Acte d'engagement achat de 35 VAE.

Pour rappel la CCSRA sera accompagné dans l'achat de la flotte par une subvention de l'ADEME a hauteur de 55% et du Conseil Départemental de Loire-Atlantique de 25%.

4) Gestion de la flotte de VAE

La gestion de la flotte de VAE sera effectuée par les services de Sud Retz Atlantique Communauté. L'entretien de la flotte sera effectué par un prestataire extérieur selon les modalités de l'annexe : Acte d'engagement valant cahier des clauses particulières entretien et maintenance de vélos à assistance électrique.

L'attribution des contrats de locations sera garantie par le service mobilité/transport de Sud Retz Atlantique assurant ainsi une bonne répartition géographique des VAE. La livraison sur rendez-vous des VAE au sein des communes sera garantie par les services techniques et mobilités de Sud Retz Atlantique Communauté.

Le stockage de la flotte de VAE s'effectuera au sein des locaux des services techniques de Sud Retz Atlantique Communauté.

Le déploiement opérationnel de ce nouveau service est prévu pour début avril 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Conseil communautaire à l'unanimité.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la Convention avec le Département de Loire-Atlantique sur la mise à disposition de vélos à assistance électrique.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la Convention avec le Département de Loire-Atlantique au sujet de la subvention pour l'achat de la flotte de vélos à assistance électrique et ses accessoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières pour l'achat de la flotte de 35 VAE.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières pour l'entretien de la flotte de vélos à assistance électrique.
- **APPROUVE** la création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique.
- **FIXE** les montants de locations suivants :

Vélos à assistance électrique standard :

Durée de location (en mois)	1	3	6	12
Tarif plein	35€	84€	150€	250€
Tarif social*	17,50€	42€	75€	125€

Vélo cargo familial à assistance électrique :

Durée de location	1 mois (renouvelable 2 fois)
Tarif plein	50€ par mois
Tarif social*	25€ par mois

* *Tarification sociale* à 50 % accordée aux étudiants, demandeurs d'emplois et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et seniors bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) sur présentation des justificatifs correspondants.

➤ **Fixe** les pénalités suivantes :

Pénalités	Occurrence	Valeurs
Dégradation du vélo empêchant sa réparation	Forfaitaire	1000 €
Non restitution du vélo (dans les 14 jours suivants la date de fin de contrat)	Journalière	10 €
Vol du vélo (Voir condition générale d'utilisation, Dépôt de plainte fourni)	Forfaitaire	1000 €
Indemnisation pour frais de réparations (non prévus au contrat d'entretien et non réglés par l'abonné dans les 14 jours suivants la date de facturation)	Forfaitaire	1000 €
Indemnisation pour vélo restitué hors état de marche	Forfaitaire	1000 €
Indemnisation pour vélo restitué sale	Forfaitaire	10 €

Le Président
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-23-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secrétaire général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

**OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES
 D'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU AUTOUR DU LAC DE GRAND-LIEU**

Le Département de Loire-Atlantique a lancé en novembre 2015 avec les acteurs locaux, le projet de mise en tourisme autour du lac de Grand-Lieu, valorisant le patrimoine naturel et culturel et permettant de fédérer les acteurs autour d'un projet commun de développement touristique.

Après une première période de convention de 2018 à 2021 menée par les quatre intercommunalités du territoire qui ont agi au nom des communes, dans le cadre de leur compétence en matière de tourisme et une seconde période de convention de 2022 à 2024, une troisième période de convention va débuter, elle s'étalera de 2024 à 2026.

Le projet centré sur l'aménagement des cours d'eau en lien avec le lac (Ognon, Boulogne, Tenu, Acheneau) est au cœur de cette nouvelle convention et consistera à développer des équipements raisonnés et coordonnés pour leur valorisation dans une logique de bassin versant.

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes pour une durée de 3 ans en vue de la passation de marchés publics pour la mise en œuvre des études pré-opérationnelles d'aménagement des cours d'eau autour du lac de Grand-Lieu.

Les 7 membres du groupement sont les collectivités suivantes :

- Grand Lieu Communauté
- Nantes Métropole
- Sud Retz Atlantique,
- Pornic Agglo Pays de Retz,
- Port-Saint-Père,
- Saint-Aignan-de-GrandLieu,
- Saint-Léger-les-Vignes,

La coordination du groupement sera assurée par Grand-Lieu Communauté. Le coordonnateur sera chargé de la passation et de l'exécution technique et financière des marchés publics. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement seront formalisées à travers une convention constitutive du groupement de commandes.

La convention constitutive du groupement de commandes fixe les modalités de fonctionnement :

- Durée de la convention : 3 ans,
- La Communauté de communes de grand Lieu est désignée coordinateur administratif unique,
- Un avenant précisera chaque année le budget annuel consacré au projet.

Pour 2024, le budget prévisionnel des études s'élèverait à 34 620€ HT à la charge de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Pour 2025, le budget prévisionnel des études s'élèverait à 16 487€ HT à la charge de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.

- Sud Retz Atlantique sera représenté par Jean-Marie BRUNETEAU, Vice-Président chargé de l'économie et du tourisme.

Après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire**, à l'unanimité décide

- **DE VALIDER** le projet centré sur l'aménagement des cours d'eau en lien avec le lac de Grand Lieu,
- **D'ACTER** la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre des études pré-opérationnelles d'aménagement des cours d'eau autour du lac de Grand-Lieu ,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Le Président,

Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-29-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*. M. Alain PINABEL de *Touvois*.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU*.
M. Jacky BREMENT, de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU*.
Mme Nathalie DEJOUR, de *Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER*.
M. Gérard LOUBENS de *Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET*.
Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER*.
Mme Flore GOUON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL*.
Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de *Machecoul –Saint-Même, excusée*.
Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée*.
M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : CESSION D'UN BATIMENT RELAIS AU PROFIT DE L'ENTREPRISE JAUNET NETTOYAGE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Sud Retz Atlantique avait construit en 2008 4 bâtiments identiques sur 2 parcelles (C 2850 d'une contenance cadastrale de 1 846 m² et C 2851 pour 1 974 m²) à vocation de devenir des ateliers relais.

Chaque bâtiment est composé d'un atelier de 200 m² et de 2 bureaux, 1 WC, 1 sanitaire avec douche et WC et 1 vestiaire pour 50 m². Le coût des constructions était de 923 613 € HT pour les 4 bâtiments, en conséquence le coût de revient d'un bâtiment est de 230 903 € HT.

Ce bâtiment de 250 m² sur une parcelle de 987 m² est situé 4 rue Thomas Edison, Seiglerie 2, 44270 Machecoul – Saint-Même, fait l'objet d'une demande d'acquisition de la part de l'entreprise N. JAUNET Nettoyage et représentée par Mme Nadège JAUNET.

L'état général du bâtiment est constitué en tôle de bardage, de bureaux en bon état et d'une toiture en mauvais état (devis de réparation de 10 000€ HT).

France Domaine a estimé un bien similaire à hauteur de 170 000 € en 2021. Compte tenu de l'ancienneté du bâtiment, de son amortissement et de la prise en charge de la réparation de la toiture par l'acquéreur,

il est proposé sur avis de la commission économique du 1^{er} février 2024 de céder le bien immobilier pour 175 000 € HT.

Vu l'avis des domaines en date du 16 février 2024,

Vu le devis de réparation de toiture de l'entreprise Merceron pour 10 000 € HT,

Vu l'avis favorable de la commission économique en date du 1^{er} février 2024,

Vu la demande écrite de l'entreprise N. JAUNET Nettoyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité.

- **ACCEPTÉ** la cession du bâtiment cadastré C 2851 pour partie soit 987 m², situé 4 rue Thomas Edison, Seiglerie 2 à Machecoul – Saint-Même au profit de l'entreprise N.JAUNET Nettoyage, représentée par Mme Nadège JAUNET.
- **FIXE** le prix de la cession à 175 000 € HT.
- **PRECISE** que les frais liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur, les frais de bornage sont à la charge de la collectivité.
- **DECIDE** de faire établir l'acte correspondant par l'étude MARCHAND-CANDIA à Machecoul – Saint-Même.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-30-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DÉCANIS Secrétaire général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : TARIFICATION DES CARTES D'ACCES POUR LES DECHETERIES

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis favorable de la commission environnement du 27 Avril 2023
Vu l'avis favorable de la commission environnement du 29 Février 2024
Vu la délibération du règlement intérieur des déchèteries N°20180912-123-8.8.2 du 12 Septembre 2018
Vu la délibération de la modification du règlement intérieur des déchèteries N°20231108-123 4.1.8 du 8 Novembre 2023,

Considérant qu'il faut fixer les tarifs des cartes d'accès pour les déchèteries

La mise en place du contrôle d'accès dans les déchèteries avec un système de barrières induit l'usage d'une carte pour son bon fonctionnement. Afin d'assurer la gestion de cette carte, il faut établir les conditions d'obtention pour les particuliers et les professionnels.

Pour les particuliers

Une seule carte par foyer sera fournie gratuitement en respectant la procédure d'inscription via le site internet ou un formulaire papier.

En cas de perte ou de vol, le coût pour renouveler une carte sera de 15 €.

Pour les professionnels

La première carte par entreprise sera fournie gratuitement en respectant la procédure d'inscription via le site internet ou un formulaire papier.

En cas de perte ou de vol, le coût pour renouveler une carte sera de 15 €.

Le coût d'une carte supplémentaire sera de 15 € par unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité.

- **AUTORISE** L'application de cette tarification pour les particuliers et les professionnels afin de permettre l'accès des usagers à nos déchèteries,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240408-31-DE

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 08-04-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 27 mars 2024**

Date de la convocation : 22 mars 2024
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Daniel JACOT, M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, M. Antoine MICHAUD, de **Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**. M. Alain PINABEL de **Touvois**.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU.**
 M. Jacky BREMENT, de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Nathalie DEJOUR, de **Machecoul –Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laetitia PELTIER.**
 M. Gérard LOUBENS de **Legé, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**
 Mme Valérie TRICHET-MIGNE, de **Machecoul –Saint-Même, excusée.**
 Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte, excusée.**
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; excusé.**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE, Directeur Général Adjoint, Mme Sophie BELLIN Responsable du service finances comptabilité, Mme Carole DËCANIS Secréariat général.

A été élu secrétaire de séance : M. Yves BATARD.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 POUR LE BUDGET SPANC

VU l'article L.2311.5 du code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction comptable et budgétaire M57,
VU l'avis de la commission des Finances/bureau du 6 mars 2024,
VU l'examen des comptes de gestion 2023 établis par le Comptable Public et des comptes administratifs 2023, les résultats dégagés (excédents ou déficits) doivent être affectés sur les budgets 2024 du Budget du SPANC,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	36 228.26 €		4 820.09 €		0.00 €	41 048.35 €
FONCT	193 639.68 €		-20 270.42 €			173 369.26 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	173 369.26 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	173 369.26 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

L'excédent d'investissement de 41 048.35 € sera reporté au 001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023 pour le Budget du SPANC tels que présentés ci-dessus.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20240409-1-AU

Réception par le Préfet : 09-04-2024

Publication le : 09-04-2024